

PLAN DE RELANCE DE LA CONFEMEN

Adopté à la 50^{ème} session ministérielle



Ouagadougou
20 au 22 novembre 2002

Quelles perspectives pour la CONFEMEN ?

Plan de relance

Sommaire

La plus faible visibilité de la CONFEMEN, depuis qu'elle n'agit plus comme opérateur, et la moindre mobilisation de ses ministres à l'occasion des sessions ministérielles font craindre la marginalisation de la CONFEMEN si un plan vigoureux de relance n'est pas mis en œuvre.

Le plan proposé s'appuie sur les rôles et missions déjà dévolus à la CONFEMEN par ses statuts. Il vise toutefois à les actualiser et à leur donner un caractère plus opérationnel.

Pour réaliser cette relance, diverses stratégies sont proposées : l'élargissement du dialogue à tous les partenaires de l'éducation ; le choix de thèmes de réflexion plus centrés sur les besoins des pays ; le resserrement des liens avec la Francophonie institutionnelle ; l'établissement de contacts plus étroits (allant jusqu'au partenariat fonctionnel) avec les organisations internationales engagées en éducation ; l'accentuation du caractère stratégique du poste de Secrétaire général ; la réorganisation de la structure interne du Secrétariat technique permanent.

1. Eléments de constat

La mutation rapide qui marque l'environnement des systèmes éducatifs, en particulier dans les pays francophones du Sud, conduit à s'interroger sur l'avenir de la CONFEMEN. En effet, le contexte de mondialisation amène une diversification des initiatives et une multiplication des partenaires internationaux sur les mêmes champs d'intervention.

Une redistribution des rôles entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), décidée en 1993, a transféré à l'Agence les projets opérationnels, faisant perdre à la CONFEMEN une grande part de sa visibilité sur le terrain. Celle-ci a cependant apporté une réelle contribution à la définition de politiques éducatives diffusées au travers de ses publications concernant l'école de base, la formation professionnelle et technique, le partenariat en éducation. Elle s'est par ailleurs dotée d'un programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) dont les résultats nourrissent directement la réflexion et éclairent les choix stratégiques des ministres, tout en étant utilisés par les agences internationales.

Toutefois, la CONFEMEN, et plus largement les instances de la Francophonie, ont été peu actives lors des grands rendez-vous internationaux de l'an 2000 concernant l'éducation (Forum de Dakar, Conférence des Chefs d'Etat de 6 pays sahéliens à Bamako). La CONFEMEN n'est pas encore en mesure d'accompagner les pays dans l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, ni des plans sectoriels négociés avec les principaux partenaires techniques et financiers, dans le cadre de l'allégement de la dette. Enfin, la faible participation des ministres à différentes rencontres, notamment à la dernière conférence ministérielle, n'est-elle pas un signe, parmi d'autres, d'une certaine démobilité des ministres ?

Face à ce constat de marginalisation, le groupe de travail s'est demandé si la plus ancienne institution francophone avait encore un avenir, ou s'il fallait recommander de mettre fin à son existence. On trouvera ci-dessous les raisons fortes qui motivent sa relance, à condition qu'elle s'adapte au nouvel environnement et qu'elle modifie son fonctionnement.

2. Pourquoi relancer la CONFEMEN ?

La CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie. Elle vient de célébrer son quarantième anniversaire. Elle reste, jusqu'à ce jour, l'instrument privilégié qui permet aux Etats et gouvernements du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs. En raison de l'importance accordée à l'éducation par chacun de ses membres, la CONFEMEN représente un espace de valeurs partagées, d'expertise, de diversité culturelle et de solidarité agissante dans lequel s'enracine notre appartenance au monde francophone grâce à l'utilisation commune de cet outil qu'est la langue française.

Depuis 40 ans le monde a changé. Il est devenu de plus en plus complexe. Le contexte actuel est marqué notamment par la libéralisation des services. L'éducation n'échappe pas à ce phénomène. Les défis qui se posent sont d'une autre nature et nécessitent d'autres solutions. La CONFEMEN, comme un certain nombre d'autres intervenants, se penche par ailleurs sur l'éducation conçue comme un service public. Elle représente l'apport d'une conception de l'éducation comprise comme un service public qui veut offrir, à toutes et à tous, une formation alliant qualité et accessibilité en vue d'un développement humain durable.

Mais y a-t-il une place spécifique pour la CONFEMEN ?

Malgré les efforts déployés, plusieurs membres de la CONFEMEN ne sont pas en mesure, pour diverses raisons, d'offrir des services éducatifs pertinents à la majorité de leurs populations, essentiellement composées de jeunes, particulièrement de jeunes filles. Une telle situation interpelle la Francophonie qui doit, plus que jamais et de toute urgence, s'investir davantage dans la recherche de solutions adéquates en matière d'éducation de base et de formation professionnelle et technique. La CONFEMEN, instance politique d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en matière d'éducation et de formation, rend possible la capacité d'action en commun.

Depuis sa création, la CONFEMEN a réalisé des actions dont les effets sont encore perceptibles de nos jours. On peut mentionner, entre autres, la formation, des chefs d'établissement, l'élaboration de manuels scolaires de mathématiques et de référentiels de français, l'organisation des Assises de la formation professionnelle et technique. L'importance de la documentation et de l'information accumulées, tout comme la diversité de l'expertise développée, notamment grâce au Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) et au Centre d'Information et de Documentation (CID), lui donnent une grande capacité d'action et d'intervention politique aux niveaux national et international.

La CONFEMEN a rempli, pendant 40 ans, sa mission. Son existence doit être renforcée afin qu'elle continue, tout en portant le dialogue francophone dans les instances internationales, d'une part, à contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives, d'autre part, à orienter et à définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation, celle-ci devant être soumise à l'approbation du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

La construction et la consolidation au quotidien de la Francophonie passent aussi, et peut-être surtout, par l'école.

3. Stratégies de relance pour la CONFEMEN

Depuis le Sommet de Maurice, la place de la CONFEMEN dans les instances de la Francophonie a été clarifiée et réaffirmée.

Par ailleurs, les statuts de la CONFEMEN mettent bien en évidence son rôle et sa mission politique. Il conviendrait cependant de les mettre à jour et de mieux les opérationnaliser. Les missions définies aux articles 4, 5 et 6 des statuts doivent faire l'objet d'une relecture en fonction des nouveaux enjeux internationaux auxquels la CONFEMEN est confrontée aujourd'hui. De nouvelles stratégies et de nouvelles modalités d'action doivent en découler :

a. L'information et la communication (article 4)

Aujourd'hui, dans le contexte de la coopération internationale au niveau du secteur de l'éducation, la CONFEMEN doit mieux occuper son espace et avoir une meilleure stratégie de communication. Dans cette perspective, elle visera notamment à assurer sa visibilité et à mieux faire connaître son message auprès de ses partenaires. Cela se traduira par :

- a.1. Le développement d'un espace de dialogue et de débat interactif sous forme de forum virtuel, de séminaire présentiel et/ou de messagerie afin de mieux sensibiliser et engager des échanges avec les ministres, les décideurs, les partenaires de l'éducation (associations de parents, des enseignants, des syndicats, des ONGs...), les autorités locales, ... ;
- a.2. L'utilisation du Forum interactif pour développer des réflexions sur des thématiques spécifiques avec les autorités ministérielles et des experts ;
- a.3. Une meilleure circulation de l'information entre le Secrétariat technique permanent et les pays membres ;
- a.4. Le développement de la diffusion des productions de la CONFEMEN sur supports traditionnels ;
- a.5. Une diffusion plus large des résultats du PASEC, notamment par le site WEB ;

b. La réflexion (article 5) et la production de nouvelles stratégies éducatives

La spécificité de la CONFEMEN, développée ces dernières années, tient à sa capacité de mobiliser une expertise pointue et de haut niveau sur des questions d'orientation politique. Cela impliquera :

- b.1. La réaffirmation et le développement des approches synthétiques (par exemple, publication de plaquettes comme celles déjà éditées portant sur l'école de base, la formation professionnelle et technique...) en matière de politique éducative ;

b.2. L'examen, à la demande des ministres, de thématiques plus ciblées, notamment dans la perspective d'approfondir la réflexion soit dans un sens plus théorique soit plus pratique. Par exemple :

- La première approche, plus générale, pourrait comprendre des études portant sur les rapports entre les secteurs formel, informel et non-formel, la décentralisation, la place de la langue française, des langues maternelles et des langues nationales, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté... ;
- La seconde approche, plus directement opérationnelle, proposerait des solutions pour traiter le redoublement, le double flux, l'évaluation, les statuts des enseignants ... ;

b.3. La création de réseaux d'expertise ouverts sur le monde francophone avec une participation forte des représentants du Sud, ainsi que sur les autres espaces linguistiques, culturels et de recherche (espace lusophone, espace hispanophone, espace anglophone...).

c. *Les concertations (article6) et la promotion des intérêts communs*

Malgré des progrès indéniables, le rapprochement de la CONFEMEN des instances de la Francophonie institutionnelle doit s'inscrire dans une dynamique de relations suivies et d'établissement de liens organiques toujours plus étroits. Cela conduira :

c.1. Avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à :

- Une meilleure insertion des travaux et du rôle de la CONFEMEN dans le processus de préparation du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF), de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) et des Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui aurait pour résultat une plus grande participation à l'élaboration des thèmes retenus pour les Sommets et/ou les conférences sectorielles ;
- Une participation plus active aux travaux des comités de programme ;

c.2. Avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) à :

- La formulation et la mise au point conjointes de la programmation du secteur éducation ;
- Une implication plus grande dans les processus de mise en œuvre et d'évaluation de la programmation ;
- Une coopération et une implication plus fortes de l'AIF dans la préparation des sessions ministérielles de la CONFEMEN.

Dans le cadre des organisations internationales, la CONFEMEN doit se rendre plus visible, se faire reconnaître et s'imposer comme un partenaire incontournable par la qualité de son expertise et de son message. Cela passera par :

c.3. L'affirmation renforcée de son rôle et de sa représentativité politique :

- en assurant des concertations sur des positions communes à présenter dans les instances internationales et en évaluant l'impact des positions retenues ;

- en renforçant une vision commune francophone pour le secteur de l'éducation ;
- c.4. Le développement de ses contacts institutionnels ;
- en apportant un appui aux membres de la CONFEMEN lors des négociations internationales ;
- en concrétisant des partenariats fonctionnels avec l'UNESCO, le Commonwealth, l'Union européenne, la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'OCDE,... ;
- en participant activement aux travaux de l'ADEA, du BREDA, de l'IPE, ...

En conclusion, il devient impératif de définir une méthode de mise en œuvre : établir un calendrier des activités à venir dans le secteur de l'éducation sur la scène internationale, établir des priorités de participation pour atteindre les objectifs visés, faire des choix d'intervention et cela en concertation étroite avec l'AIF.

4. Evolution des missions des principaux organes de la CONFEMEN

Les nouvelles exigences imposées à la CONFEMEN par la transformation de son environnement peuvent être résumées ainsi :

- renforcer la pertinence des services rendus aux responsables des systèmes éducatifs des pays membres ;
- accroître l'influence des pays de la CONFEMEN dans les instances internationales concernées par ses activités ;
- donner toute sa place à la coopération éducative au sein des instances francophones en développant notamment les synergies entre la CONFEMEN et l'AIF ;

Ces évolutions conduisent à souligner certaines responsabilités dévolues aux principaux organes de la CONFEMEN : le président de la CONFEMEN, la conférence des ministres, le secrétaire général, les correspondants nationaux, le secrétariat technique permanent. Leurs missions sont présentées dans les statuts. On se limitera ici à relever les aspects qui devront faire l'objet d'une plus grande attention.

- **Le Ministre président en exercice de la CONFEMEN** est le premier représentant de la Conférence et son porte parole. Il est responsable :
 - de l'implication de ses collègues des pays membres
 - de l'application des décisions, en lien avec le Secrétaire Général ;
 - de la coordination des efforts de représentation à l'intérieur et à l'extérieur de la Francophonie.

En conséquence, il est appelé à se rendre disponible malgré ses responsabilités nationales, afin de donner l'impulsion nécessaire à la redynamisation de la CONFEMEN.

- **La Conférence des ministres** se prononce sur les orientations générales, la programmation des activités, la préparation et les conclusions tirées des travaux entrepris. Un engagement plus fort est attendu sur les questions fondamentales pendant les sessions et dans l'intersession. La délégation d'un certain nombre de questions administratives au Bureau pourrait faciliter cet engagement.

- **Le Secrétaire général** est en relation constante avec le président auquel il apporte son soutien dans l'accomplissement de son mandat. Il est à la fois le responsable du STP et le représentant permanent de la CONFEMEN vis-à-vis des pays membres et des interlocuteurs extérieurs. L'évolution du contexte, rappelée précédemment, amène à renforcer le caractère stratégique du poste :
- Le Secrétaire général démontrera les avantages que les ministres peuvent retirer de la CONFEMEN.
 - Il mobilisera la contribution des pays sous différentes formes.
 - Il remplira les fonctions de communicateur, d'avocat, de négociateur auprès des organismes internationaux concernés par le soutien aux systèmes éducatifs des pays membres.
 - Il sera choisi parmi des responsabilités expérimentées des pays du Sud ayant exercé avec succès de hautes responsabilités dans le secteur éducatif.
- **Les Correspondants nationaux et les groupes de travail**

Les Correspondants nationaux sont les relais permanents entre la CONFEMEN et leur pays. Ils sont en conséquence chargés de :

- coordonner et animer des activités effectuées au nom de la CONFEMEN ;
- faire passer toutes informations utiles de la CONFEMEN vers les interlocuteurs concernés de leur pays et inversement des pays vers le STP ;
- contribuer à la bonne coordination avec les correspondants d'autres organismes francophones, en particulier de l'AIF ;
- faire connaître et représenter la CONFEMEN auprès d'autres organisations représentées localement.

Ils seront choisis en fonction de leur capacité à établir une étroite liaison entre les services éducatifs de leur pays et le STP.

Ils seront conviés à participer à certains groupes de travail constitués pour répondre à des commandes précises de la CONFEMEN.

➤ **Le Secrétariat Technique Permanent**

Il constitue le support logistique des activités de la CONFEMEN. Il dispose d'un groupe d'experts permanents dont la tâche consiste à :

- produire des connaissances ;
- mettre des informations à disposition des pays ;
- soutenir la mise en œuvre de nouvelles politiques éducatives ;
- renforcer les capacités humaines des équipes nationales travaillant dans les mêmes domaines ;
- animer à distance des réseaux d'experts.

Les rôles de chaque unité et de chaque agent seront clairement établis, en gardant un souci de cohésion et de complémentarité au sein du STP.